Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 59 (1949-1950)
Heft: 6

Artikel: Que fait-on en Suisse pour la jeunesse delinquante? [suite]
Autor: Laravoire, Edouard
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-558553

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

à la Suisse. Nous y trouvons des articles intéressants, agrémentés de nombreuses photographies dont l'une représente la maquette du futur centre scolaire du chemin Trembley, à Genève, et même des devinettes et un problème de «mots-croisés» consacrés à notre pays, ainsi que le message d'un écolier suisse. On y parle du Village Pestalozzi, à Trogen, et on y parle aussi, bien entendu, de ski et d'autres particularités de notre pays. Que voilà une bonne leçon pour ceux qui sentent le besoin d'ouvrir largement leurs fenêtres sur le vaste monde!

Inde

La Croix-Rouge de la Jeunesse s'est révélée un facteur extrêmement utile pour ceux qui se sont attelés à la rénovation de ce vaste pays aux coutumes millénaires. Dans la lutte pour l'hygiène et la santé, notamment, elle accomplit un travail magnifique. Elle cherche également à favoriser les échanges de Juniors entre différentes provinces. Ceux-ci apprennent ainsi à connaître d'autres méthodes de travail.

Pays-Bas

La Croix-Rouge de la Jeunesse vient d'être introduite dans un école d'anormaux. On s'ingénie à montrer à ces enfants qu'ils n'ont pas tout à recevoir mais qu'ils peuvent eux-mêmes aider et faire des heureux. N'est-ce pas là un excellent moyen pour réintégrer ces jeunes dans une vie normale et pour leur faire oublier un peu la cause de leurs affreux complexes d'infériorité? Bravo, amis hollandais!

QUE FAIT-ON EN SUISSE POUR LA JEUNESSE DELINQUANTE ?

Nous voudrions montrer dans ce dernier article quelques points faibles de notre organisation préventive et curative.

Malgré les allocations familiales, ou peut-être du fait de leur insuffisance, trop de mères de plusieurs enfants doivent encore travailler au dehors. Vide du foyer, nous savons ce que cela signifie.

S'adapter, a-t-on dit, à la vie diverse et changeante! A-t-on pensé suffisamment dans nos villes aux loisirs des enfants? La rue dangereuse ne peut plus constituer le lieu de leurs ébats. Il nous faudrait des places de jeux surveillées et des moniteurs de jeux. L'Etat a consacré beaucoup de soins à la formation des instituteurs. Il néglige encore les moniteurs-éducateurs. Quand aurons-nous un statut de cette admirable fonction sociale, une position matérielle assurée pour nos responsables des loisirs éducatifs, des chefs qualifiés pour tous nos patronages, nos camps d'adolescents, nos colonies de vacances, nos maisons d'enfants?

Le manque de moyens financiers entrave parfois l'initiative privée à laquelle on doit des efforts pour la formation des éducateurs. Sollicités de toutes parts, les cantons n'acceptent guère de nouvelles charges, et la Confédération se repose sur eux de ces préoccupations éducatives.

Les Services médico-pédagogiques se sont multipliés en Suisse ces dernières années. Mais nous manquons encore dans bien des villes de classes spéciales en suffisance, de classes médico-pédagogiques, d'écoles-jardins pour inadaptés. Pourtant, nous savons qu'elles constituent le meilleur adjuvant de l'action préventive.

Dans les cantons bien organisés, Offices de mineurs, Services médico-pédagogiques et autorités scolaires collaborent de telle sorte que les enfants exposés à des périls sont aidés et suivis au moins pendant la scolarité obligatoire. Et nous avons vu qu'on peut la plupart du temps leur épargner un placement immérité. Mais à 15 ou 16 ans, première faille! Il n'existe pas encore de patronages organisés soutenus par les pouvoirs publics, pour les jeunes gens psychopathes dépistés à l'école primaire.

Il y a quelques stations d'observation pour déficients qui les suivent par l'intermédiaire d'un patronage. Mais cette aide revêt souvent un caractère sporadique et fragmentaire. Combien d'anciens de nos maisons, psychopathes avérés, mériteraient d'être suivis et aidés!

En général, on attend que se produise le premier délit, et c'est la Chambre pénale ou l'Office des mineurs qui interviendra, au reste d'une manière paternelle et ferme. Est-ce suffisant pour ces malheureux si peu capables de s'adapter aux exigences ordinaires du fait de leurs déficiences mentales? Encore ont-ils souvent, pendant l'adolescence, un foyer, une mère patiente pour supporter leurs écarts. C'est à l'âge adulte qu'ils sombrent. Besoin de liberté, difficultés de l'adaptation professionnelle, dispersion de la famille: quels écueils pour la voie d'un douloureux destin! Et ce sont ces actes délictueux ou criminels d'un adulte que la société et des insuffisances foncières ont mis à l'écart d'une vie normale.

A cet égard, notre responsabilité envers les maisons d'éducation, envers les adultes déficients, est grande. Il ne suffit pas de condamner

ces malheureux. Il faut donner des moyens d'action aux courageux directeurs de nos maisons pour adolescents et adultes psychopathes, mettre à leur disposition des éducateurs plus nombreux et mieux préparés, et faciliter la réintégration sociale de ces deshérités par l'institution de homes de semi-liberté, de patronages bien équipés, de communautés de travail.

Pendant la mobilisation, des camps militaires groupaient ces inadaptés. Faut-il de nouveau la guerre pour que nous songions à les mieux occuper?

Quelles que soient ces lacunes, nous pensons que les services de protection de l'enfance, en se développant beaucoup ces dernières années, ont fait de bonne besogne. L'expérience a montré la valeur d'une étroite collaboration entre eux, et en particulier entre ces services et les maisons d'éducation, homes de semi-liberté et patronages.

Sachons reconnaître qu'il n'existera jamais un état apocalyptique, et que des besoins nouveaux surgiront sans cesse. La Suisse a fait pour s'adapter un effort régulier, parfois un peu lent. Elle n'a pas eu la guerre qui fait sauter les cadres anciens. Que ces circonstances ne l'empêchent pas de constater les progrès accomplis ailleurs et les lacunes de son équipement social!

On ne lutte pas contre la délinquance par des mesures policières seulement. Respect du foyer; aide morale, et matérielle s'il le faut, aux parents: que de choses cela implique!

On peut apprécier la décadence d'une société au nombre croissant de ses jeunes délinquants. Il y a des responsabilités sociales que personne ne peut éluder, et s'il est juste par exemple d'exiger un emploi judicieux des deniers publics, on n'oubliera pas que l'Etat et bien des œuvres privées dévouées à l'enfance manquent souvent des ressources qui fourniraient aux besoins d'une éducation complète.

Edouard Laravoire.

Le jour du risotto!
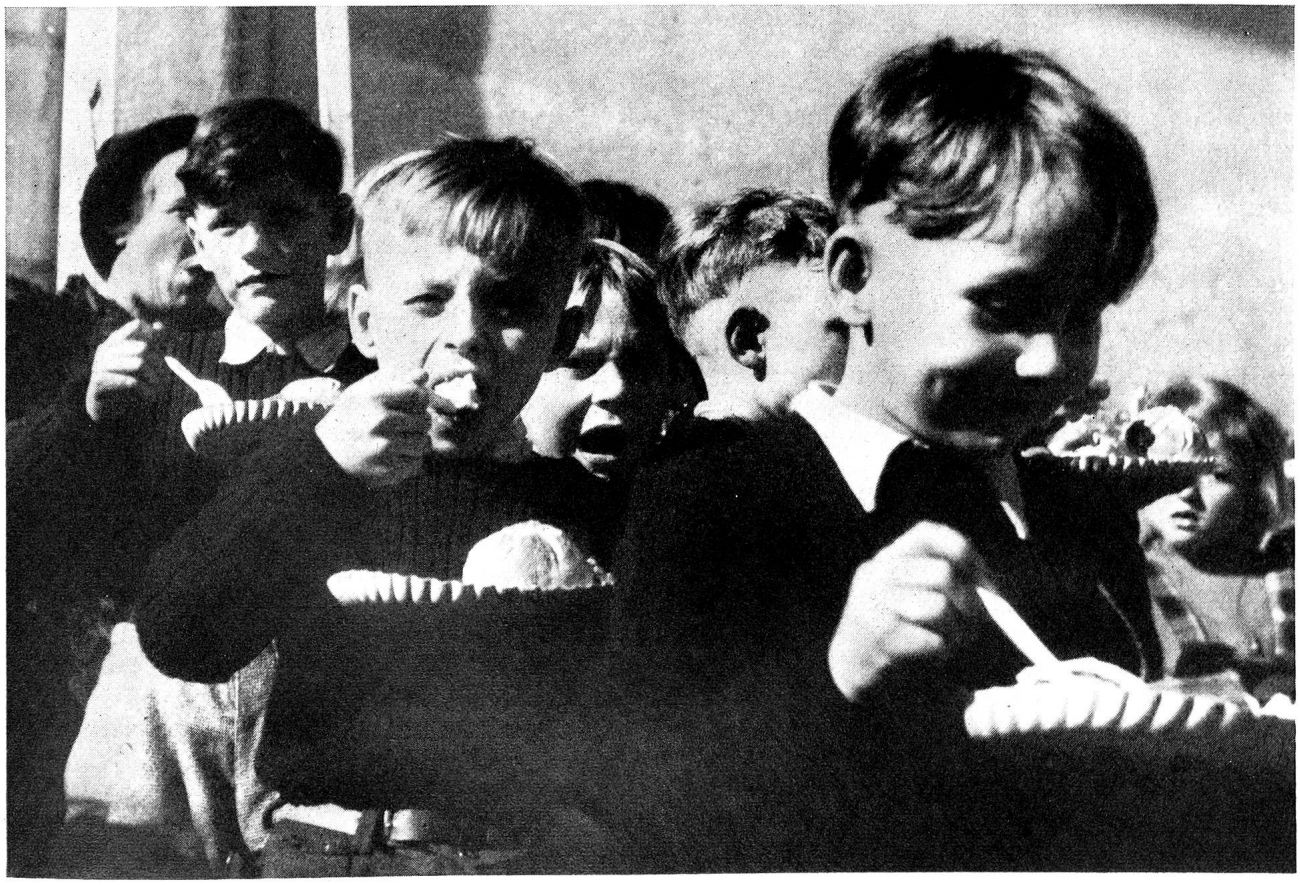
Il existe dans nombre de communes tessinoises une coutume vieille de près de cent ans qui veut que chaque année, le dernier jour du Carnaval, une distribution gratuite de risotto ait lieu sur la place principale du village. Ce jour-là, tout habitant de la commune et tout étranger de passage, jeune ou vieux, riche ou pauvre, a le droit de remplir son assiette aux énormes chaudières installées en plein air, et cela autant de fois qu'il le désire. Cette année,— le dernier jour du Carnaval tombait sur le 21 février — 33 enfants réfugiés, hôtes de notre préventorium de Fragola, ont eu l'occasion de participer à Locarno à ce «jour du risotto». Nul doute que ce repas imprévu ne demeure pour eux l'un des souvenirs les plus pittoresques de leur séjour en Suisse!